PROTOCOLE D'ACCUEIL

A L'Ecole Sainte Marie

Informations du 07 mai 2020

Accueil encadré

A lire attentivement

- L’accueil au sein de l’établissement pour les élèves de maternelle et primaire dont les parents travaillent aura lieu le 12 mai .

- La continuité pédagogique en maternelle, primaire, sera assurée en distanciel.

La solution d'accueil adoptée :

Le matin (8h30-12h) sera réservé aux devoirs à faire mis sur le site de l'école.

L'après-midi (12h30 à 14h30), sieste pour les maternelles, puis activités extérieures.

Pour les primaires, des activités seront proposées.

Fin de la journée 16h30 (une garderie sera assurée jusqu'à 18h30 pour les élèves inscrits habituellement).

Les élèves qui restent à la maison auront toujours le même suivi pédagogique à distance fait par les enseignants.

Pas de cours les mercredis (accueil possible pour les enfants des soignants).

ORGANISATION

- Nous aurons 6 groupes, 2 groupes de maternelle de 10 élèves et 4 groupes de 10 élèves en primaire.
- Pour les maternelles il y aura 2 adultes
- Pour les primaires 1 adulte
- Les personnes qui encadrent les groupes sont des enseignants de l'école, du collège et des personnels OGEC.
- Chaque groupe aura une salle affectée avec des tables individuelles nominatives.

Classe PS-MS

Classe MS-GS

Exemple d'organisation d'une Classe

Organisation

- L'entrée des élèves se fera côté collège, les parents déposeront les enfants au portillon où Nelly les accueillera.
- Au sein de l'établissement un sens de circulation sera identifié par un fléchage au sol.

Une seule entrée côté collège

Signalétique dans l'établissement

En classe,
l'élève a TOUT son matériel

- Interdiction de prêter ses fournitures aux camarades.
- Les élèves devront emmener leurs propres livres, cahier et travail donné par les enseignantes.

Sur la cour de récréation

- Garder ses distances

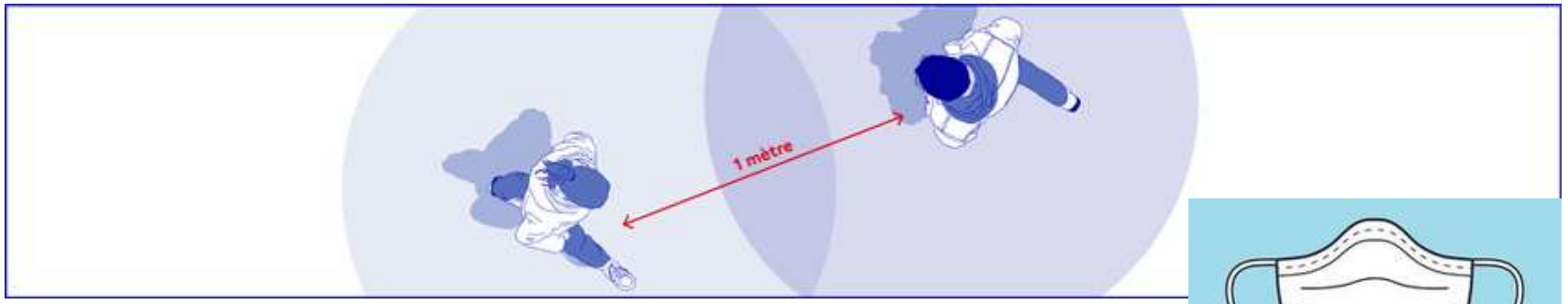

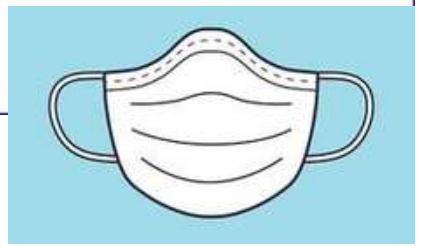

- Port du masque obligatoire pour les adultes

- Pas de jeux de ballons ou de tennis de table

Accueil du matin

- Pour les parents qui travaillent l'accueil est toujours ouvert à partir de 7h30 (savon hydroalcoolique à disposition en étude).
- L'élève doit, dès son arrivée sur la cour, aller se laver les mains.
- Les parents doivent déposer leur enfant au portillon.

La prise de température quotidienne

- Les familles doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'Ecole (si temp.>37,8°c, l'élève doit rester chez lui)
- Prise de température à l'entrée de l'établissement par un thermomètre infrarouge sans contact

- En cas de température, l'élève est amené à l'infirmerie et les responsables sont appelés pour venir le chercher

Respecter les gestes barrières

Restauration

Le service de restauration est maintenu. Les élèves auront un repas froid avec plateau et couvert jetables.

Les maternelles mangeront à 11h30, les autres groupes alterneront tous les ¼ d'heure.

Certaines obligations :

- Se laver les mains avant d'entrer.
- Les élèves auront une table nominative
- Se laver les mains en sortant.

au revoir

Départ du soir

- La sortie se fera à partir de 16h30 pour les maternelles et primaires.
- Les élèves doivent se laver les mains avant de repartir de l'école.
- Ils devront respecter la signalisation du sol matérialisant les distances à garder.
- Les parents devront aussi respecter ces distances sur le trottoir.
- La garderie du soir est maintenue uniquement pour les parents qui travaillent.

Responsabilité des parents :

- Ne pas emmener les élèves qui ont été en contact avec des personnes malades du coronavirus.
- Tout comme si l'élève a de la température, ne pas l'emmener dans l'établissement.
- Il est interdit aux parents de rentrer dans l'établissement.

Sanctions

- En cas de non respect de toutes ces règles, l'élève ne sera plus autorisé à venir dans l'établissement, il suivra les cours en distanciel.

Toutes ces mesures sont issues du protocole sanitaire édité par le gouvernement ce 04 mai.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

PROTOCOLE SANITAIRE

REOUVERTURE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

PROTOCOLE SANITAIRE – ETABLISEMENTS SECONDAIRES – VERSION PROJET Page 1 / 53

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020 Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.